

Flash Information – Avril 2019

I – ASSURANCE

Depuis le 1^{er} janvier 2019 nous avons changé d'assureur et travaillons désormais avec GENERALI.

Il n'y a pas de restriction sur l'état des arbres à l'origine du sinistre ; mais la franchise est assez importante, de l'ordre de 1 000 € (même plus dans le cas de voies ferrées).

En revanche, ce contrat reprend toutes les personnes présentes dans votre bois qui pourraient avoir un problème dont vous êtes à l'origine.

Dans l'appel de cotisation que vous nous retournez, il est important que vous précisiez l'ensemble des surfaces boisées ; et ce pour qu'il n'y ait aucun litige en cas de sinistre.

En cas de problème ; faites un constat amiable (exigence de l'assurance) et transmettez le nous. Nous le ferons suivre à notre assureur avec les informations nécessaires à la bonne prise en charge de votre dossier (cf. la nécessité d'être bien à jour dans le règlement de ses cotisations !!!).

II – UNION REGIONALE - PRESENTATION

Organisation : Union des 5 Syndicats Départementaux (Aisne, Nord, Oise, Pas de Calais et Somme).

But :

- Représentation des propriétaires forestiers dans les instances régionales (Conseil Régional, DRAAF, ...) qui constitue à ce jour un nouvel échelon décisionnel des politiques publiques (cf. loi Notre),
- Soutien /appui aux Syndicats Départementaux via notamment le développement de nouveaux services / outils à destination des adhérents.

Actions mises en œuvre :

- Suivi des dossiers régionaux. Exemples de dossiers en cours :
 - Arrêté « Matériel Forestier de Reproduction »,
 - Appui aux élus lors de l'élaboration du Plan Régional Forêt-bois / Comité sylvo-cynégétique.
- NB : le permanent de l'UR vient en appui technique des élus en charge de ces différentes commissions.
- Promotion de l'action des Syndicats / l'UR qui inclut notamment :
 - Participation à des salons / organisation de réunions locales à destination des propriétaires forestiers,
 - Etablissement de support de communication (flyer, kakemono, ...),
 - Faire le lien avec les autres acteurs de la filière forêt-bois.
 - Appui aux Syndicats Départementaux qui prévoit notamment :
 - Développement de nouveaux services / outils à destination des adhérents via notamment l'élaboration de flash-infos ou de fiches questions/réponses,
 - Veille fiscale et juridique sur les sujets nationaux,
 - Réponse personnalisée aux adhérents sur un domaine élargi d'intervention (technique, fiscales ou réglementaires, ...).

Financement :

RECETTES		DEPENSES	
Cotisations des membres	43 000,00 €	Charges de personnel (si mi-temps effectif)	36 000,00 €
Subvention Conseil Régional 2018	10 000,00 €	Frais de déplacement	7 000,00 €
		Frais de réunion et de communication	5 000,00 €
		Cotisation PEFC, Fi-bois	1 500,00 €
		Fournitures / achat matériel	500,00 €
		Frais de secrétariat	1 000,00 €
		Frais de repas	1 000,00 €
		Frais divers (Assurance, téléphone, affranchissement,	1 000,00 €
	53 000,00 €		53 000,00 €

III- CONTRIBUTION VOLONTAIRE OBLIGATOIRE (CVO)

Cette contribution est due sur toutes les ventes de bois.

Habituellement pour les ventes faites par une Coopérative ou un agent, elle est retenue au moment du règlement et reversée directement à France Bois Forêt.

Cet organisme finance des actions de recherches et de développements en faveur de nos forêts.

Nous tenons à votre disposition tous les documents vous permettant de faire ces déclarations pour les ventes que vous pourriez faire par ailleurs.

IV – COMITE PARITAIRE SYLVO CYNEGETIQUE

Sous la présidence du Préfet de Région des Hauts de France, a été créé ce nouveau Comité regroupant 5 forestiers (1 par Département de la Région) et 5 chasseurs également répartis.

Ce Comité a pour but de mettre « à plat » tous les problèmes pouvant survenir à cause du gibier ; le chevreuil pour ce qui concerne notre Département, et surtout le cerf pour l'Oise et l'Aisne.

Les travaux n'ont pas réellement commencé, mais nous vous tiendrons informés de l'évolution de ce dossier.

V – QUELQUES BREVES ...

- 20 & 21 septembre 2019 → Salon sur la forêt à Saint-Gobain dans l'Aisne. Ce dernier fait suite au Salon qui avait eu lieu à Flexicourt en septembre 2017. De nombreux exposants seront présents ; ainsi que des démonstrations sur le terrain de matériels nous intéressant.

- adresses mail → elles sont de plus en plus nombreuses à être répertoriées ; merci ! Pour ceux qui ne nous ont pas encore communiqué l'information, ne tardez pas ! En effet, pour limiter les frais postaux, beaucoup d'informations ne sont adressées que par messagerie.

- maladie de Lyme → une réunion aura lieu le jeudi 18 avril 2019 à 20h30 à la Salle des Fêtes d'Escoeuilles (62850).

Hubert ANSELIN,
Président.

Siège Social :

M. Hubert ANSELIN
Abbaye de Dommartin
31, Rue de Dommartin
62140 TORTEFONTAINE
Tél. : 03-21-86-86-31
Syndicat des Forestiers Privés du Pas-de-Calais, régi par la loi du 21 Mars 1884, inscrit au Répertoire Départemental sous le Numéro 2210

Secrétariat Général :

Monsieur Paul FROISSART
14, Rue Alexandre Leleux
59800 LILLE
Tél. : 03-20-57-51-87

*« Une forêt privée gérée et préservée par
un réseau d'hommes compétents au
service des générations futures »*